

# Je veux faire une demande de dérogation scolaire



Il existe deux types de dérogations scolaires :

- La dérogation scolaire hors secteur (changement d'école)
- La dérogation hors commune

## Comment faire ?

Je télécharge sur le site internet de la ville [www.brunoy.fr](http://www.brunoy.fr) et/ou sur l'espace-citoyens :

- Pour les dérogations hors secteur : **le formulaire de demande de dérogation de secteur scolaire**
- Pour les dérogations hors commune : **le formulaire de demande de dérogation pour une scolarisation à Brunoy ou hors Brunoy**

Des formulaires sont également disponibles en Mairie.

# Quels documents fournir ?

## **Pour une dérogation hors secteur :**

Le formulaire de demande de dérogation du secteur scolaire dûment complété, daté et signé.

## **Pour une dérogation hors commune :**

Le formulaire de demande de dérogation dûment complété et signé pour une scolarisation à Brunoy ou hors Brunoy.

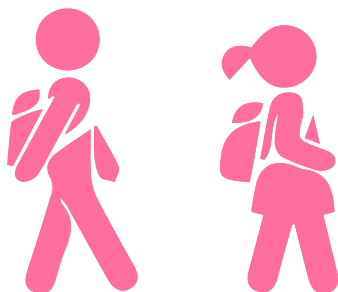
- Je dépose l'original de ce formulaire à la commune d'accueil où je souhaite scolariser mon enfant et en fait parvenir une copie à ma commune de résidence
- J'obtiens l'accord des 2 communes (d'accueil et de résidence) pour la validation définitive de l'inscription scolaire

# Que faut-il retenir ?

Toute dérogation accordée par la commune de Brunoy l'est pour le cycle complet en maternelle **ou** en élémentaire.

Une réponse écrite est adressée aux familles par le département des affaires scolaires courant juin.

**Aucune réponse n'est communiquée par téléphone**



## **Besoin d'aide ?**

*Contactez le service scolaire*  
**01 69 39 89 24 / 01 69 39 89 31**